



LE BILAN SOCIAL 2013 DE LA PETITE COURONNE EN BREF

L'année 2013 enregistre une relative stabilité de l'effectif global, avec une très légère croissance du nombre d'agents territoriaux de 0,36 %. On recense davantage de départs que d'arrivées et le taux de remplacement est en recul de 19 points par rapport à 2011. Le taux d'absentéisme se stabilise à 7,7 % en 2013, malgré l'accroissement du nombre d'accidents de travail déclarés. La formation est en hausse avec près de 65 % d'agents territoriaux partis en formation au cours de l'année.

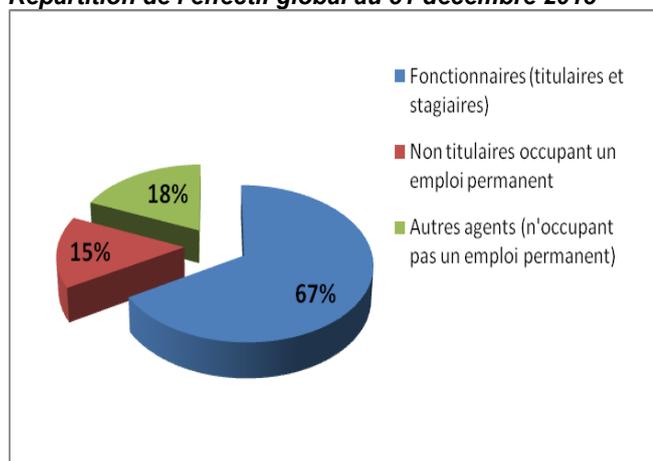
➤ Des effectifs en cours de stabilité

322 rapports sur l'état de la collectivité ont été recueillis, soit un taux de retour de 83,42 %, permettant une photographie de la situation de 153 494 agents recensés au 31/12/2013. Parmi les emplois recensés, 102 084 sont occupés par des fonctionnaires (titulaires et stagiaires), 23 102 par des agents non titulaires sur emploi permanent et 28 308 par des agents sur emploi non permanent.

Après une importante croissance des effectifs entre 2009 et 2011 de 10 % due à un considérable mouvement de recrutement d'agents non titulaires sur emploi permanent (un taux d'arrivée qui s'élève à 10,4 % en 2011 contre 8 % en 2009), la propension des effectifs territoriaux tend à se stabiliser en 2013. En effet, on observe une légère augmentation de 0,36 % sur l'ensemble des effectifs, soit une évolution différenciée par statut :

- plus 2,2 % d'agents titulaires et stagiaires ;
- moins 3 % d'agents non-titulaires sur emploi permanent ;
- moins 3 % d'agents sur emploi non permanent.

Répartition de l'effectif global au 31 décembre 2013

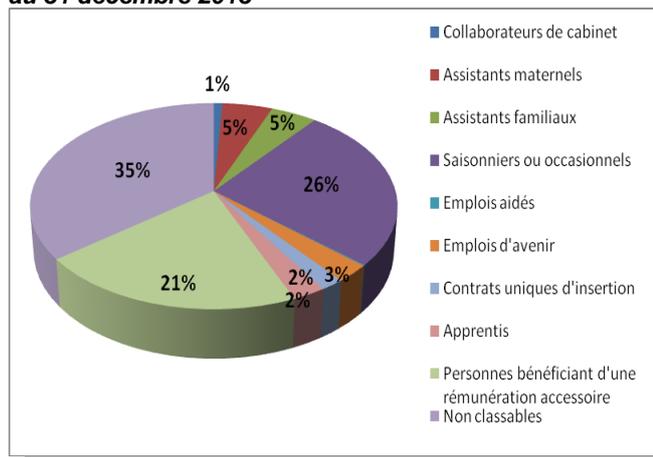


La part des agents sur emploi permanent demeure prédominante à près de 82 % au sein des collectivités de la petite couronne. La répartition des effectifs en petite couronne est semblable à celle observée en 2011 ; avec une prééminence des fonctionnaires à 67 %, 15 % d'agents non titulaires sur emploi permanent et 18 % d'agents sur emploi non permanent.

Les emplois fonctionnels, qui représentent 0,33 % de l'effectif global sont majoritairement administratifs (86 %) et masculins (58 %).

En 2013, on dénombre 9 901 agents non titulaires sur emploi permanent ayant au moins 3 ans d'ancienneté au sein des collectivités et établissements publics de la petite couronne, soit une diminution de près de 2 % par rapport à 2011.

Répartition de l'effectif sur emploi non permanent au 31 décembre 2013



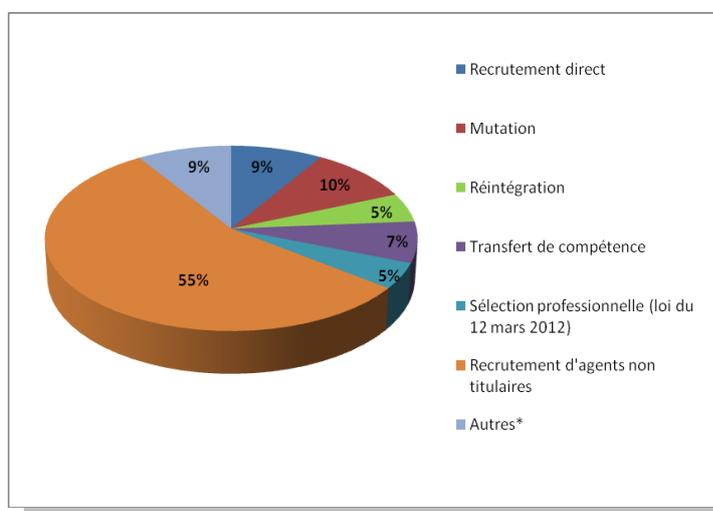
L'évolution des effectifs non permanents entre 2011 et 2013 révèle une progression du personnel bénéficiant de contrats aidés, notamment avec la création des emplois d'avenir (762 emplois), ce qui a retenti sur les emplois occasionnels qui enregistrent une baisse de 4 %. Les assistants familiaux et les collaborateurs de cabinet sont également concernés par la progression, à hauteur respectivement de 53 % et 2%.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, l'effectif total a évolué de +2 228 agents, soit une variation de 1,8 %. L'année 2013 recense 10 162 arrivées d'agents sur emploi permanent, dont 65 % sont des agents non titulaires, et 10 870 départs. Ces derniers sont majoritairement des fonctionnaires (60 %).

Les mouvements de personnel sur les emplois permanents en cours d'année

	2013			2011		
	Titulaires et stagiaires	Non titulaires sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent	Titulaires et stagiaires sur emploi permanent	Non titulaires sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Taux d'arrivée	4,4 %	24,4 %	10,4 %	4,1 %	37 %	10,4 %
Taux de départ	6,4 %	18,7 %	8,7 %	7 %	19 %	9,3 %
Taux de remplacement			93 %			112 %

Les modalités de recrutement des agents sur emploi permanent au cours de l'année



*La catégorie « autres » regroupe : intégration directe, concours, détachement et recrutement réservé sans concours pour les agents de cat C.

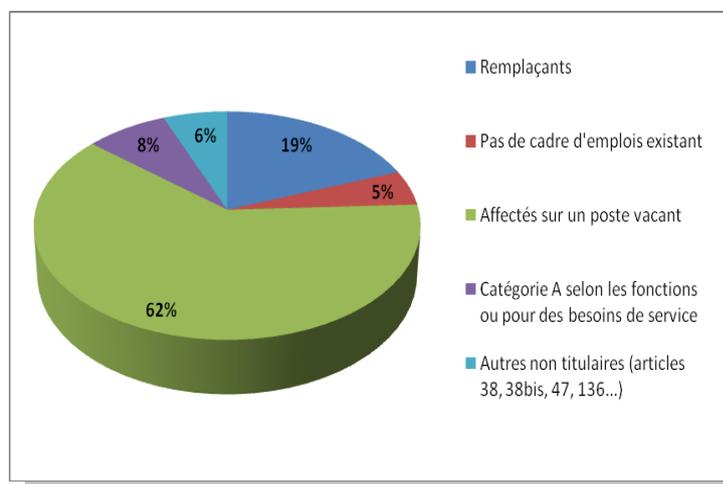
La part des agents non titulaires demeure prépondérante dans les mouvements d'arrivées malgré une diminution de 13 % par rapport à 2011.

Les agents fonctionnaires sont recrutés principalement par voie de mutation (10 %), par recrutement direct (9 %) et par transfert de compétence (7 %). La réintégration et la sélection professionnelle (loi du 12 mars 2012) n'enregistrent que 5 % des arrivées pour chacune.

La majorité des agents non titulaires est recrutée sur un poste vacant à hauteur de 62 % et pour remplacer un agent indisponible pour près de 19 %.

5 % des agents non titulaires sont recrutés en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (4^{ème} alinéa) et 8 % en catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient (5^{ème} alinéa). Ces contrats entrent dans le champ d'application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012-art. 41(V). Parmi ces agents, 15 % sont recrutés en CDI (contre 4 % en 2011).

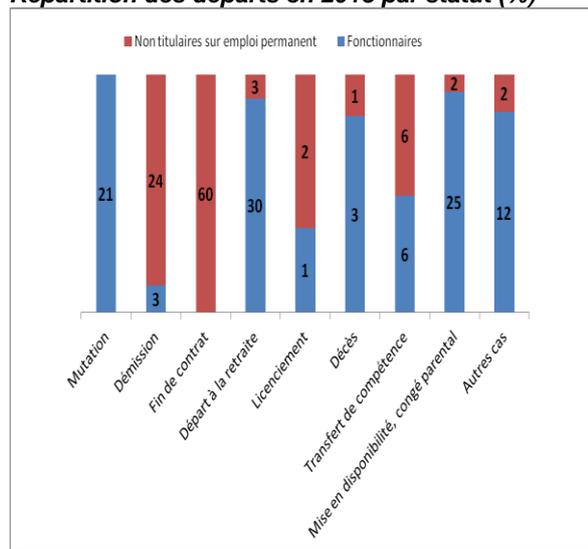
Zoom sur les modalités de recrutement des agents non titulaires sur emploi permanent



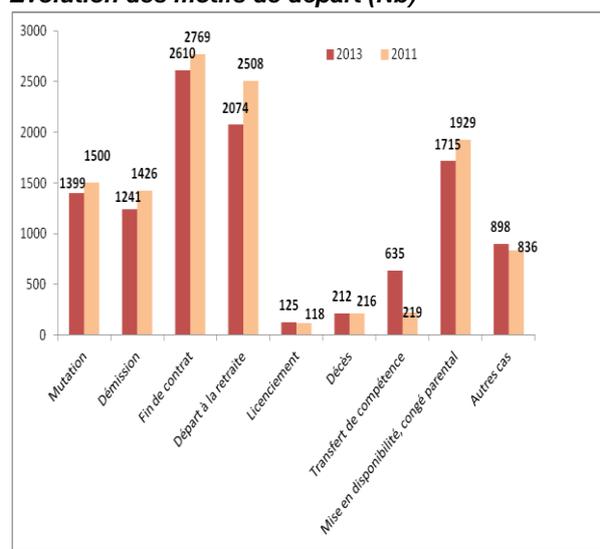
Comme en 2011, près d'un agent non titulaire sur deux est recruté pour faire face à la vacance d'un emploi non pourvu par un fonctionnaire. Un agent non titulaire sur 5 est recruté pour remplacer un fonctionnaire momentanément absent et 1 agent sur 12 est recruté en catégorie A selon les besoins de service.

En outre, 30 % des recrutements d'agents non titulaires se concentrent au sein de la filière technique, 19 % au sein de la filière médico-sociale et 18 % en filière administrative.

Répartition des départs en 2013 par statut (%)



Évolution des motifs de départ (Nb)



Autres cas : mise à disposition, détachement dans une autre structure, décharge de service pour exercice de mandat syndical, congé formation, décharge d'emploi et de fonction, révocation, abandon de poste...

➤ **La retraite représente le principal motif de départ des fonctionnaires bien qu'elle soit en recul de 3 points**

➤ **La prépondérance des femmes au sein des effectifs territoriaux demeure constante à raison de 6 agents sur 10**

Le taux global des départs est en légère baisse, soit environ 8,7 départs en cours d'année rapportés à un effectif de 100 agents sur emploi permanent (contre 9,3 en 2011). La retraite demeure le principal motif de départ des fonctionnaires en 2013 à 30 % (contre 33 % en 2011), suivi par la mise en disponibilité, ou congé parental à 25 %, puis par les mutations à 21 % et autres cas à 12 %. Pour les agents non titulaires sur emploi permanent, on relate qu'un départ sur 2 est lié à une fin de contrat et près d'un départ sur 5 est à l'origine d'une démission. Eu égard à la jeunesse de la population concernée, le départ en retraite ne concerne que très peu d'agents non titulaires, soit 3 % en 2013 (contre 4,5 % en 2011).

Le taux de féminisation traditionnellement élevé en petite couronne se stabilise à 65 % en 2013 et varie très peu selon le statut ; 64,5 % chez les agents titulaires et stagiaires et 65 % chez les agents non titulaires. Comme les années précédentes, il y a, en proportion, autant de femmes dans les effectifs globaux, que parmi les agents de catégorie A. Seul le statut semble avoir une influence sur cet équilibre, dans la mesure où les femmes sont moins bien représentées parmi les agents non titulaires de catégorie A (60 % contre 68 % pour les agents fonctionnaires). En outre, le faible taux de féminisation au sein des EPCI demeure l'exception territoriale en petite couronne, puisqu'il s'établit à 45 % en 2013 contre 43 % en 2011.

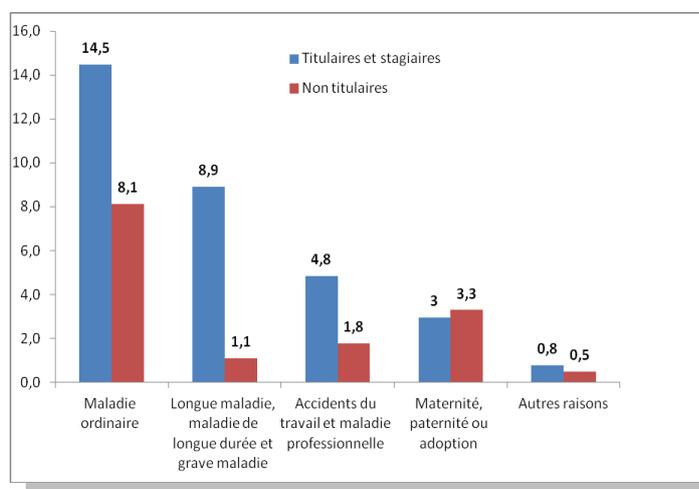
Taux de féminisation des agents sur les emplois permanents par type de collectivité

	2013		2011	
	Titulaires et stagiaires	Non titulaires sur emploi permanent	Titulaires et stagiaires	Non titulaires sur emploi permanent
		Ensemble des agents sur emploi permanent		Ensemble des agents sur emploi permanent
Communes, CCAS et CDE	64 %	66 %	64 %	65 %
EPCI	44 %	48 %	41 %	49 %
Conseils généraux	76 %	68 %	76 %	65 %
OPH	47 %	62 %	51 %	61 %
Ensemble des collectivités	65 %	65 %	65 %	64 %

➤ **Un taux d'absentéisme stabilisé à 7,7 % en 2013**

Répartition du nombre moyen de jours d'absence par motif

(Les calculs sont effectués en jours calendaires : samedi et dimanche compris)



En 2013, le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé s'établit à 28 jours pour les agents fonctionnaires et 11 jours pour les agents non titulaires sur emploi permanent, soit 25 jours pour l'ensemble des agents sur emploi permanent contre 24,6 jours en 2011. Le taux d'absence global se maintient à 7,7 %, avec comme principaux motifs d'absence la maladie ordinaire à 46 % et la longue maladie à 26 %. Cette stabilité est à mettre en relation avec les journées de carence qui auraient pu avoir une incidence sur la diminution des jours d'absence. En 2013, on recense 72 832 jours de carence prélevés représentant la somme de 4 494 425 €.

Autres raisons : congés parentaux, formations particulières, événements familiaux, fonctions électives, comité des œuvres sociales, concours et examens hors motif syndical ou de représentation.

Nombre moyen de jours d'absence par agent pour raison de santé

	2013			2011		
	Titulaires et stagiaires	Non titulaires sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent	Titulaires et stagiaires	Non titulaires sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Communes, CCAS et CDE	28,8	11,3	25,2	28,4	11,5	24,8
EPCI	22,8	7,5	19,3	22,9	7,3	19,3
Conseils généraux	27	11	26	26,8	8,0	24,8
OPH	29,7	7	29	30,6	38,2	30,8
Ensemble des collectivités	28	11	25	27,8	11	24,6

Les calculs sont effectués en jours calendaires : samedi et dimanche compris

➤ **Les accidents du travail en constante hausse**

Les accidents du travail ont globalement doublé en 2013, avec une augmentation qui concerne toutes les filières, à l'exception de la filière sportive.

En 2013, 25 538 accidents du travail imputables au service et au trajet ont été recensés, soit une occurrence de 17 % (+ 7 points par rapport à 2011). Parmi ceux-ci, 80 % sont des accidents de service qui concernent particulièrement les agents de la filière :

- technique : 60 %
- médico-sociale : 16 %
- animation : 10 %
- administrative : 9 %
- police municipale : 3%

Les autres filières représentent moins de 2 % des accidents de service.

➤ **Les agents territoriaux sont plus nombreux à se former, mais la durée de formation est en régression (- 2,7 jours)**

65 % des agents territoriaux sont partis en formation au cours de l'année (contre 50 % en 2011), pour une durée moyenne de 3 jours par agent (5,7 jours en 2011). En effet, 81 123 agents occupant un emploi permanent sont partis en formation au moins un jour, dont 54 % sont des femmes.

Il est à noter que 61 % des formations organisées sont des formations statutaires (formation d'intégration, formations de professionnalisation), 27 % sont des formations de perfectionnement et 10 % sont consacrées aux préparations aux concours d'accès à la FPT et aux examens professionnels. Le coût de la formation s'élève à 325 € par agent en moyenne en 2013 contre 292 € en 2011.